

# Genèse d'une loi du Gouvernement

## (Étapes pré législatives)

Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario

---

Ce guide explique les étapes pré législatives du processus par lequel un projet de loi du gouvernement typique devient loi.

(Retour à [Genèse d'une loi du gouvernement](#))

---

### Explication :

(Voir également le [schéma](#) ci-dessous)

Le processus par lequel des idées ou des propositions sont transformées en propositions de loi et mises à l'ordre du jour du gouvernement est très complexe. Le schéma ci-dessous (fondé sur une présentation faite par le Bureau du Cabinet en octobre 1999) donne une idée générale du processus.

On pourrait dire que les étapes pré législatives présentées ci-dessous sont plus importantes pour l'avenir d'une proposition que le processus législatif officiel. C'est parce qu'une forte discipline de parti et la tendance du système électoral à produire des gouvernements majoritaires s'allient pour créer un bloc de soutien solide et prévisible pour les initiatives gouvernementales. La contrainte principale pour l'adoption des projets de loi du gouvernement par l'Assemblée n'est pas l'échec possible des propositions législatives par les partis de l'opposition, mais la durée des travaux. Par conséquent, les moments les plus critiques de la vie d'un projet de loi sont souvent durant les étapes pré législatives, où il y a de nombreuses possibilités que la proposition soit rejetée, modifiée considérablement ou qu'on lui attribue une priorité si peu élevée que son cheminement vers l'Assemblée législative est interrompu. Plusieurs aspects du processus pré législatif sont importants.

- Premièrement, il se déroule presque entièrement à l'écart du public, protégé par les règles et les conventions de la confidentialité. L'opposition, la presse et – plus important encore – les citoyens n'ont connaissance que des propositions de loi qui survivent à ce processus pré législatif, et pas de celles, beaucoup plus nombreuses, qui sont rejetées ou mises de côté durant l'une de ces étapes.
- Deuxièmement, le processus n'est jamais tout à fait pareil d'un gouvernement à l'autre. Les étapes pré législatives passent par les divers processus et structures du Cabinet, et celles-ci sont entièrement organisées par le premier ministre ou la première ministre selon son gré.
- Troisièmement, bien que la rédaction de la loi et des règlements eux-mêmes et que la préparation des documents d'information incombent en grande partie au(x) ministère(s) concerné(s), tout ceci tombe sous la direction des bureaux du Cabinet et du premier ministre, tous deux des organismes centraux qui s'intéressent beaucoup et de façon continue à donner forme au programme parlementaire du gouvernement, si ce n'est à le contrôler.
- Enfin, la décision finale pour toute proposition de loi avant qu'elle puisse continuer vers l'Assemblée revient au Cabinet, qui est impliqué dans le processus à plusieurs étapes (voir schéma ci-dessous). La plus importante de celles-ci est sans doute au tout début, lorsque le Cabinet établit les priorités stratégiques qui doivent dominer le programme politique du gouvernement. On s'attend à ce que les propositions de loi qui sont reçues des ministres, des ministères ou d'autre part répondent à ces priorités.

